



Le risque du citoyen mobile

**Surveillance publique de la mobilité du citoyen:
où il est, où il va**

Résumé français

Charlotte van Ooijen

RÉSUMÉ FRANÇAIS

Le risque du citoyen mobile. Surveillance publique de la mobilité du citoyen: où il est, où il va.

Le citoyen mobile est l'objet de toutes les attentions des gouvernements dans divers domaines politiques, tels que la gestion du trafic routier, le tourisme, les services d'urgence et la police. Les gouvernements utilisent de plus en plus les technologies de surveillance, tels que le GPS et les téléphones portables, pour recueillir des données sur la mobilité des citoyens, et ce afin de surveiller et contrôler cette mobilité.

Dans cette thèse, j'ai introduit le concept de la **surveillance publique de la mobilité** afin d'étudier ce domaine d'activité gouvernementale. Au début de cette étude, j'ai défini la notion de la surveillance publique de la mobilité de la manière suivante:

La collecte numérique et le traitement de données de mobilité des personnes, qu'elles soient identifiables ou non, dans le but d'influencer ou de contrôler à des fins publiques celles dont les données ont été recueillies.

J'ai argumenté que le débat, tant scientifique que social, est quelque peu polémique, et est marqué par le manque de renseignements substantiels sur la pratique de la surveillance publique de la mobilité. Le but de cette étude est double. Le premier objectif est de disposer d'un aperçu de la façon dont la surveillance publique de la mobilité est interprétée dans les politiques publiques afin d'évaluer dans quelle mesure les possibilités et les limites technologiques ont un effet sur la prise de décision. Le deuxième objectif est de développer un cadre conceptuel afin de comprendre, du point de vue de l'administration publique, les implications de la surveillance publique de la mobilité sur la relation entre le gouvernement et les citoyens. Par conséquent, la question de recherche principale est la suivante:

Quelles sont les implications de la surveillance publique de la mobilité sur la manière dont le gouvernement façonne sa relation avec les citoyens?

La question principale a été divisée en cinq sous-questions.

1 – Qu'est-ce que la surveillance publique de la mobilité d'un point de vue technologique?

Cette première sous-question amène à décrire les caractéristiques des technologies de l'information et de la communication qui peuvent être utilisées pour la surveillance publique de la mobilité. L'objectif de cette description est double, d'abord, elle permet de contribuer à une fondation théorique du concept et, d'autre part, de faciliter la description des pratiques de surveillance publique de la mobilité. D'un point de vue technologique, la surveillance publique de la mobilité entraîne la collecte, la mise en relation et l'analyse des données de la mobilité spatiale.

L'essence de la mobilité est *la capacité* d'un objet à se déplacer dans les dimensions de l'espace et du temps. Par conséquent, la surveillance de la mobilité publique désigne à la fois le non-mouvement et le mouvement des personnes. Le fait que les gens soient en mouvement, et dans l'affirmative, où et quand se déplacent-ils, sont des informations typiquement obtenues par la surveillance publique de la mobilité. La mobilité se compose de deux éléments: l'objet mobile surveillé et son mouvement lui-même. Par conséquent, trois catégories de données de mobilité ont été identifiées: les données de l'objet, les données de localisation et les données de temps.

Les données sur l'objet de la surveillance aident à répondre à la question: 'Qui / qu'est-ce qui se déplace?' Trois catégories de réponses ont été distinguées: les artefacts (par exemple, les téléphones mobiles), les corps (par exemple, Monsieur X ou un groupe d'individus de sexe masculin), et les actions (par exemple, les cambrioleurs potentiels). Les données sur le mouvement lui-même se composent de données de localisation (espace) et de données temporelles (temps). Les catégories de lieux spatiaux, réseaux et descriptifs servent à exprimer le mouvement dans la dimension d'espace: 'Où est-ce que quelqu'un se déplace?'. Le temps concerne de l'information sur le passé, le présent ou le futur: 'Quand est-ce que quelqu'un se déplace?'. Tableau 1 résume la typologie des données sur la mobilité.

Les données sur la mobilité peuvent être recueillies par le biais de plusieurs types de technologies de localisation: les systèmes de satellites, les technologies de mise en réseau, les autres technologies sans fil, les systèmes de capteurs, les systèmes de cartes à puce et les technologies hybrides. Les systèmes d'information géographique (SIG) servent à gérer, visualiser et interpréter les données de mobilité dans le contexte de la géo-information. Plusieurs acteurs sont impliqués dans la chaîne informationnelle de la collecte, la connexion et l'analyse des données de mobilité: l'objet de la surveillance, le fournisseur de contenu, le fournisseur d'informations et l'utilisateur final. Lorsque l'on examine les rôles que le gouvernement et les citoyens peuvent avoir, il s'avère que tous les deux peuvent parfois en avoir plusieurs en même temps.

CATÉGORIE DE MOBILITÉ	MANIFESTATION	EXEMPLES
<i>Objet</i>		
Artefact	Données d'appareil	Numéro de carte à puce
Corps	Données personnelles (agrégats)	Nom; âge; sexe
Action	Identité de la situation	Conducteur; victime; témoin
<i>Lieu</i>		
Spatial	Coordonnées	Point dans un système de coordonnées Cartésiennes (X,Y,Z) ou ellipsoïdes (N/S; E/O)
Réseau	Topologie cellulaire	Adresse IP; lieu dans un réseau GSM
Descriptif	Référence géographique	Adresse; nom de bâtiment/parc/ville
<i>Temps</i>		
Présent	Données recueillies en temps réel	Localisation des fugitifs portant un bracelet électronique GPS aux chevilles; lieu d'un appel d'urgence
Passé	Données sauvegardées	Données historiques de trafic; données de voyage du pass Navigo
Futur	Données calculées	Embouteillage prévu; Menace de terrorisme

Tableau 1: Données de mobilité

2 – Quelles sont les origines politiques et administratives de la surveillance publique de la mobilité?

J'ai fait valoir qu'il ne suffit pas de regarder les caractéristiques technologiques pour comprendre le sens de la surveillance publique de la mobilité. Une étude de la littérature existante révèle que l'information sur la mobilité était déjà d'une importance stratégique pour les états bien avant l'avènement des technologies de l'information et de la communication (TIC).

D'un point de vue politique et administratif, la surveillance publique de la mobilité est le résultat de deux évolutions. D'une part, il s'agit d'un prolongement des activités déployées par les États-nations européens émergents aux XVIIe et XVIIIe siècles: la cartographie de l'état et la mise en œuvre de l'instrument de passeport national. Un lien apparaît entre le contrôle de la mobilité des personnes, d'une part et la définition et la garde des frontières du territoire, d'autre part. Depuis la naissance des États, les gouvernements ont toujours été préoccupés par la définition de leurs territoires, la protection des ressources existantes ainsi que l'acquisition de nouvelles ressources. En tant que tel, d'un point de vue historique, il est essentiel pour l'auto-préservation de l'État de savoir où les citoyens et les non-citoyens, de plus en plus mobiles, se trouvent et de contrôler où ils peuvent et ne peuvent pas aller. La surveillance publique de la mobilité peut être considérée comme une variation moderne du passeport, mais avec plus de possibilités technologiques et plus d'applications dans les domaines de la politique publique.

D'autre part, la surveillance publique de la mobilité est une accélération des activités étatiques traditionnelles à la suite des menaces à l'encontre de la base territoriale de l'Etat au XXe siècle: la mobilité accrue et la révolution des TIC. Par conséquent, et paradoxalement, la surveillance publique de la mobilité peut être considérée comme une réaction à certaines caractéristiques de la révolution des TIC, dont elle fait partie.

3 – Quelles perspectives sur la surveillance dans la relation entre le gouvernement et les citoyens peuvent être distinguées?

Cette sous-question porte sur la deuxième partie de la question de recherche principale, *les implications sur la manière dont le gouvernement façonne sa relation avec les citoyens*, d'une manière théorique.

En quoi pourraient consister ces implications? Afin de répondre à cette question, j'ai analysé trois perspectives de surveillance (contrôle, interaction et précaution) en lien avec une triple conceptualisation de la relation entre le gouvernement et les citoyens

(dominateur-sujet, prestataire de services-client, et institution démocratique-coproduiteur). Chacune de ces perspectives de surveillance se caractérise par des présomptions relatives à la technologie (possibilités politiques) et des présomptions relatives à la légitimité (critères d'évaluation en termes de légalité, justification normative et l'acceptation sociale). Ces trois perspectives de surveillance révèlent des logiques différentes derrière les activités de surveillance dans la relation entre le gouvernement et les citoyens. Par conséquent, les perspectives ont des implications théoriques différentes sur la manière dont se noue la relation entre le gouvernement et les citoyens.

La perspective de contrôle se concentre sur la question de savoir comment la surveillance panoptique, qui contrôle et discipline les citoyens, peut être légitimée tout en protégeant la vie privée des citoyens. Dans une perspective d'interaction la surveillance se présente comme une connexion entre les différents acteurs de la société. De ce point de vue, la question de la légitimation de l'accès aux systèmes de surveillance, ainsi que de la valeur et de la qualité de l'information produite, se pose. Dans une perspective de précaution, on suppose que la technologie de surveillance peut servir à identifier et maîtriser les risques. De ce point de vue, le souci de légitimité est l'évaluation des motifs pour définir les risques et les catégories de citoyens. Tableau 2 présente le cadre théorique d'implications de la surveillance dans la relation entre le gouvernement et les citoyens.

	RELATION GOUVERNEMENT - CITOYEN		
PERSPECTIVE DE SURVEILLANCE	<i>Dominateur - Sujet</i>	<i>Prestataire de services - Client</i>	<i>Institution démocratique - Coproducteur</i>
Contrôle <i>Pouvoir et vie privée</i>	La surveillance facilite et remplace l'application gouvernementale de la réglementation.	Basé sur des données de surveillance sur les citoyens, le gouvernement facilite l'accès aux services publics.	Par le biais de sousveillance ¹ , les citoyens assurent la transparence de la surveillance par le gouvernement.
	La discipline panoptique assure que les citoyens se conforment aux règles et à la réglementation publique.	Tous les citoyens deviennent des clients réactifs ou passifs	La sousveillance stimule le gouvernement à rendre compte de sa surveillance des citoyens.
Interaction <i>Accès libre à la surveillance et qualité d'informations</i>	La réglementation gouvernementale et sa mise en œuvre sont complétées par des normes et mises en œuvre civiques.	Le gouvernement devient passif, modérateur et réactif en fournissant des services aux citoyens.	La surveillance facilite l'auto-gouvernance et la coopération avec le gouvernement.
	Le gouvernement et les citoyens encouragent d'autres citoyens à participer à la mise en œuvre des règles.	Comme prosommateurs de l'information de surveillance, les citoyens remplacent les prestations de services publics du gouvernement dans une large mesure.	Les citoyens souhaitent jouer un rôle actif dans la mise en œuvre des normes envers leurs concitoyens.

¹ Le terme 'sousveillance' a été introduit par Steve Mann et indique la surveillance inverse: 'One way to challenge and problematize both surveillance and acquiescence to it is to resituate these technologies of control on individuals, offering panoptic technologies to help them observe those in authority' (Mann, Nolan en Wellman, 2003: 332).

PERSPECTIVE DE SURVEILLANCE	<i>Dominateur - Sujet</i>	<i>Prestataire de services - Client</i>	<i>Institution démocratique - Coproducteur</i>
<i>Précaution</i> <i>Définition des risques et (groupes de) citoyens à risque</i>	La réglementation gouvernementale et son application changent rapidement et se concentrent sur les groupes à risque.	Le gouvernement fournit des services sélectifs et proactifs aux citoyens dépendant des caractéristiques de groupe.	L'analyse des risques occupe une position centrale dans la justification des choix politiques.
	Suite à des connaissances limitées sur l'évolution des normes, les citoyens se trouvent dans une incertitude kafkaïenne.	Des groupes particuliers de citoyens deviennent des clients réactifs ou passifs.	Les risques sur l'agenda public atteignent facilement le programme de surveillance du gouvernement.

Tableau 2: Perspectives de surveillance dans la relation gouvernement-citoyen

4 - Dans quelle mesure les différentes perspectives de surveillance se manifestent dans la pratique de la surveillance publique de la mobilité?

Afin de répondre à cette sous-question, j'ai réalisé deux études de cas empiriques dans deux pratiques de la surveillance publique de la mobilité. Ces études ont été effectuées auprès d'agences exécutives publiques aux Pays-Bas. La première étude de cas porte sur la mise en œuvre des systèmes de reconnaissance automatique de plaques d'immatriculation (ANPR) par la police d'une région néerlandaise. La deuxième étude de cas concerne l'innovation dans la collecte et le traitement de données de mobilité par la banque de données nationale (NDW) qui fait partie du *Rijkswaterstaat*, l'organisme exécutif néerlandais pour les infrastructures et la mobilité.

Sur le plan méthodologique, ces études peuvent être considérées comme des analyses de la politique interprétative et qualitative. J'ai analysé la façon dont les acteurs publics interprètent les possibilités technologiques et la question de la légitimité concernant la surveillance publique de la mobilité. Les méthodes de collectes de données comprennent l'observation des interactions au cours des réunions et en dehors du bureau, des entretiens avec les parties prenantes, et une étude de documents (documents politiques et correspondance interne et externe).

Les résultats de l'étude empirique montrent que les présomptions relatives à la technologie et à la légitimité dans les trois perspectives de surveillance ont été

confirmées dans la pratique de la surveillance publique de la mobilité. Toutefois, les présomptions théoriques se sont manifestées à divers degrés. Le Tableau 3 résume dans quelle mesure ces présomptions de technologie et de légitimité concernant les trois perspectives de surveillance, de contrôle, d'interaction et de précaution, ont été retrouvées dans chacune des deux études de cas. Par conséquent, il offre un aperçu des présomptions qui influencent sur la prise de décision relative aux technologies impliquées dans la surveillance publique de la mobilité.

HYPOTHESES DE TECHNOLOGIE ET LEGITIMITÉ	ANPR - POLICE	INNOVATION - NDW
<i>Contrôle</i>		
Contrôle à grande échelle des citoyens (présomption liée à la technologie)	Fort	Absent
Discipline des citoyens (présomption liée à technologie)	Absent	Absent
Usage de la surveillance par rapport aux citoyens (présomption liée à légitimité)	Fort	Fort
Protection de la vie privée des citoyens (présomption liée à légitimité)	Fort	Faible
<i>Interaction</i>		
Lien entre le gouvernement et les citoyens (présomption liée à technologie)	Absent	Absent
Création commune des informations (présomption liée à technologie)	Absent	Absent
Accès aux informations de surveillance (présomption liée à légitimité)	Faible	Fort
Pertinence et qualité des informations de surveillance (présomption liée à légitimité)	Faible	Fort
<i>Précaution</i>		
Identification des risques et des citoyens à risque (présomption liée à technologie)	Faible	Faible
Contrôle des risques (présomption liée à technologie)	Fort	Fort
Définition des risques et des catégories de citoyens à risque (présomption liée à légitimité)	Faible	Absent

Tableau 3: Manifestation empirique des perspectives de surveillance

Les présomptions relatives à la technologie et la légitimité dans le cadre de la surveillance publique de la mobilité, que l'on observe dans ces deux cas pratiques, ont des implications importantes dans la manière dont le gouvernement façonne sa relation avec les citoyens.

5 - Comment se façonne la relation entre le gouvernement et les citoyens selon les caractéristiques des perspectives de surveillance observées dans les pratiques politiques?

Sur la base des résultats théoriques et empiriques, j'ai tiré cinq conclusions et une conclusion générale.

1. Le lien entre les présomptions de technologie et celles de légitimité est limité.
2. Les perspectives de précaution et d'interaction sont à la hausse.
3. Le sujet mobile est de plus en plus abordé comme un risque.
4. Le gouvernement s'efforce à rendre les services imperceptibles aux et à les protéger des risques.
5. L'information fournie au coproducteur est limitée.

Conclusion générale: le citoyen mobile est perçu comme un risque

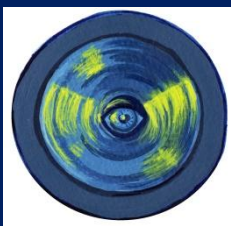
Dans les trois dimensions de la relation entre le gouvernement et les citoyens, les citoyens mobiles sont principalement considérés comme des causes potentielles de catastrophes et d'inconfort. La surveillance publique de la mobilité vise à évaluer le citoyen mobile en termes de risques pour la société. Elle permet au gouvernement d'évaluer quels sujets mobiles pourraient contrevenir aux normes et aux règles, et donc d'identifier ceux qui représentent une menace potentielle pour la société. Les clients mobiles sont également évalués en tant que facteur de risque. Le cas échéant, ils bénéficient de services imperceptibles de la part du gouvernement. Il y a aussi une perception dominante de risque en s'adressant aux coproducteurs mobiles. Ils reçoivent peu d'informations sur les activités du gouvernement liées à la surveillance publique de la mobilité parce que leur sousveillance pose un risque pour la poursuite de ces activités.

Le gouvernement ne définit pas les risques uniquement sur la base des caractéristiques de l'objet de surveillance, mais également de plus en plus à partir des données passées

et présentes concernant les mouvements des citoyens. L'analyse des caractéristiques de déplacement des citoyens pourrait mener au marquage (temporaire) de certains endroits comme zones à risque.

En abordant les citoyens et leurs déplacements comme des risques pour la société, le gouvernement interprète de manière particulière la perspective de précaution. Cette précaution vise principalement l'ensemble des citoyens mobiles qui peuvent constituer des risques, plutôt que ceux qui sont réellement à risque. La protection des citoyens mobiles contre les risques qu'ils peuvent rencontrer en route n'est pas le premier but de la surveillance publique de la mobilité. Il est en fait plutôt axé sur les dégâts que les citoyens mobiles peuvent causer à l'état et à la société.

Publication originale



C.W. van Ooijen (2014)

Het risico van de mobiele burger. Publieke mobiliteitssurveillance voor informatie over het gaan en staan van burgers

Den Haag: Boom Lemma uitgevers, 291-300

ISBN 978-94-6236-478-3

Thèse de doctorat soutenue le 17 Octobre 2014 à l'université de Tilburg aux Pays-Bas.

Image de couverture: Brigitte van Ooijen (2014). *Eye on movement*. Encre acrylique sur papier.

À propos de l'auteur

Titulaire de masters en Sciences de la Communication et de l'Information et en Administration Publique, Charlotte van Ooijen a fait sa recherche doctorale au Tilburg Institute for Law, Technology, and Society au sein de l'université de Tilburg aux Pays-Bas. Elle a également enseigné dans le domaine de l'Administration Publique à l'université de Tilburg et à l'université Erasmus de Rotterdam.

Charlotte est rattachée au Centre d'Études et de Recherches de Sciences Administratives et Politiques (CERSA) de l'université Panthéon-Assas | Paris II. Dans sa recherche, elle s'intéresse entre autres à l'administration publique, la surveillance, la mobilité et les technologies.

Vous pouvez suivre la recherche de Charlotte sur [academia.edu](https://www.academia.edu), vous connecter avec elle sur [LinkedIn](https://www.linkedin.com) ou lui envoyer un e-mail sur charlotte.van-ooijen@cnrs.fr.